

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

FIA relevant de la
Directive 2011/61/UE

OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme

Forme juridique

Fonds d'investissement à vocation générale prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales ⁽¹⁾	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
I	FR0011461219	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	10 parts	1 part	10 000 euros
VVV OBLIGATION COURT TERME	FR0013421963	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à servir de support aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte	Néant	Néant	100 euros

Objectif de gestion

Le Fonds cherche à procurer aux porteurs de parts une performance, nette de frais de gestion, supérieure ou égale à l'€STER (Euro Short-Term Rate) capitalisé + 0,80% pour les parts I et supérieure ou égale à l'€STER capitalisé +0,75% pour les parts VYV OBLIGATION COURT TERME, sur la durée de placement recommandée en intégrant une démarche ESG. Celle-ci vise à réduire les risques et capter des opportunités en investissant dans des émetteurs qui ont des profils de qualité en matière ESG et à contribuer à faire progresser les émetteurs sur ces enjeux en engageant avec eux un dialogue régulier.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence représentatif de l'univers du Fonds est l'€STER (Euro Short-Term Rate Euro Overnight Index Average) capitalisé + 0,80%.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. La performance du fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur.

L'indice €STER (Euro Short-Term Rate) est calculé par la Banque Centrale Européenne. Il s'agit de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu. Son ticker Bloomberg est ESTRON Index.

La Banque Centrale Européenne est l'administrateur de l'indice €STR. Elle bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016.

Stratégie d'investissement :

Stratégies utilisées :

La stratégie du fonds est active et consiste à sélectionner, jusqu'à 100% de l'actif net du fonds, des instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN (n'intégrant pas de dérivés), TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, convertibles, obligations callable et puttable) émis par des émetteurs publics ou privés de la zone OCDE, même si cette sélection se fait à hauteur de 60% minimum sur des émetteurs publics ou privés de la zone euro.

La stratégie d'investissement du FIA s'effectue en 3 étapes :

- Un process top-down impliquant une vision sectorielle ;
- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- Une sélection rigoureuse des valeurs selon des critères financiers et extra-financiers.

L'univers d'investissement est principalement constitué d'instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN (n'intégrant pas de dérivés), TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, convertibles, obligations callable et puttable) émis par des émetteurs publics ou privés de la zone euro.

La part totale investie en OPC ne peut pas excéder 10% de l'actif net du fonds.

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

Emetteurs privés :

Pour évaluer les pratiques ESG, le Fonds prend en compte les piliers et thèmes suivants :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts ;
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains ;
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Chaque thème contient plusieurs enjeux sous-jacents. Les enjeux pris en compte varient en fonction de leur pertinence par secteur d'activité et sont pondérés relativement aux risques qu'ils représentent au sein de ce secteur (réputationnel, juridique, opérationnel etc.). Quelques exemples, non exhaustifs, sont présentés ci-dessous :

- Changement climatique : émissions carbone du processus de production ; émissions carbone amont/aval
- Ressources naturelles : impact de l'activité sur l'eau ; impact de l'activité sur la biodiversité.
- Capital humain : santé et sécurité ; développement du capital humain.
- Produits et services : protection des données personnelles ; offre de produits plus sains
- Structure de gouvernance : respect des droits des actionnaires minoritaires ; rémunération des exécutifs.

Méthode de calcul de la note ESG et du score ISR :

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise.

Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés. Ce système de malus permet une prise en compte rapide des controverses les plus significatives, en attendant leur intégration dans l'analyse des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0,5 à 5 - le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur. A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR. Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB 2 ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Les émetteurs de la catégorie « sous surveillance » sont exclus de l'univers d'investissement.

Emetteurs publics :

Pour intégrer l'univers d'investissement éligible, les Etats ne doivent pas faire partie des derniers 20% de la poche Etats de l'univers d'investissement selon la notation ESG propriétaire de la Société de Gestion s'appliquant aux émetteurs souverains.

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière.

Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat. Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.

Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs. Cette note ESG est calculée sur 5.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe d'analyse ESG (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par l'équipe d'analyse ESG de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des Etats, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : Etats présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : Etats dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : Etats dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : Etats actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : Etats les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les Etats les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG, correspondant à la catégorie « sous surveillance ».

Pour l'ensemble des émetteurs :

Les actifs faisant l'objet d'une notation ESG ou d'un score ISR représenteront au minimum 90% de l'actif (hors liquidités).

Les notations ESG des émetteurs s'effectuent sur une fréquence trimestrielle, tandis que les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois (selon la politique de MSCI, le fournisseur de données). Les notations peuvent également être ajustées par l'analyse de controverses ou à la suite d'initiatives d'engagement.

Les politiques d'exclusion :

Les politiques d'exclusion systématiquement appliquées à l'ensemble des OPC gérés par la Société de Gestion sont synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives » et disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

L'exposition action du FIA issue de la détention d'obligations convertibles pourra atteindre 10% de son actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

L'univers d'investissement du Fonds pour ce type d'actif est le suivant :

Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de son actif net en instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN, TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, convertibles hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos ») émis par des émetteurs publics ou privés de la zone OCDE ayant une maturité maximale de cinq ans et une notation supérieure ou égale à BBB- (notation Standard and Poor's ou équivalent) ou une notation court terme supérieure ou égale à A-2 (Standard & Poor's ou équivalent). Néanmoins, le Fonds peut être investi jusqu'à 30% de son actif net dans des instruments financiers de taux non notés ou ayant une notation comprise entre BBB- (borne non incluse) et BB- (borne incluse) ou une notation court terme comprise entre A-2 ou équivalent (borne non incluse) et A-3 ou équivalent (borne incluse) et ayant une maturité maximum de cinq ans. Si la notation de ces instruments est dégradée en dessous de BB-, ces instruments pourront être conservés dans la limite de 2% des instruments financiers de taux et du marché monétaire. Dans le cadre de cet univers d'investissement, la sélection des instruments financiers de taux ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et repose notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse.

Le Fonds peut être investi en obligations convertibles dont le delta maximum est de 10% dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds. L'exposition au marché action est ainsi limitée à 10% de l'actif net du Fonds.

		Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt		0	2
Zone géographique des émetteurs*	Exposition zone euro	0%	200%
	Exposition pays de la zone de l'OCDE	0%	200%

* Calculs effectués en pourcentage de l'exposition totale du fonds

Il est précisé qu'en raison notamment du recours possible aux instruments financiers dérivés, le portefeuille du fonds peut être surexposé jusqu'à 100% de son actif, pouvant ainsi porter à 200% l'exposition globale du fonds.

Détention d'actions et parts d'OPC :

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- D'OPCVM ;
- De FIA européens ;
- De FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et
- De fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les OPC détenus par le fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par Ofi Invest Asset Management

Instruments dérivés :

Dans la limite d'une fois l'actif, le Fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

• Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra recourir aux obligations convertibles de la zone OCDE, libellées en euro, de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière, dans la limite de 10% de son actif, conformément à la stratégie d'investissement décrite dans le présent prospectus. L'ensemble de ces opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion. Le FCP pourra recourir à des obligations callable ou puttable telle que définies dans sa stratégie de gestion.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer, dans la limite de 20% de son actif net, des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaissent les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est notamment exposé aux risques suivants pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligataires, monétaires...). Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux

L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du fonds, ici compris dans une fourchette de 0 à 2. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du fonds une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 2 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 2 % de la valorisation du fonds.

Risque lié aux titres à caractère spéculatif et/ou non notés

Les titres dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées, sont des placements spéculatifs. Le risque de défaut accru de ces émetteurs peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit

Celui-ci se matérialise par le risque d'une perte en capital en cas d'écartement des marges émetteurs ou « spread » de crédit, de dégradation de la notation d'un émetteur ou d'un défaut, c'est-à-dire l'incapacité d'un émetteur à payer les coupons et/ou le principal de sa dette. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie.

Risque associé aux obligations convertibles

Le Fonds peut être investi en obligations convertibles. A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FIA.

Risques liés à l'utilisation de contrats financiers (instruments dérivés)

Le gestionnaire du Fonds peut recourir à des instruments financiers à terme en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments peut augmenter ou diminuer la volatilité absolue ou relative du Fonds au marché. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie :

Le Fonds effectue des opérations relatives aux instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Cependant, ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations de cession temporaire de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque actions

Le Fonds peut être exposé indirectement sur un ou plusieurs marchés d'actions. Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du Fonds pourra diminuer.

Durée de placement recommandée

1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2024 :

- Changement de logo d'EGAMO.

01/07/2024 :

- Changement de société de gestion au profit d'Ofi Invest Asset Management ;
- Changement de dénomination du FCP EGAMO OBLIGATION COURT TERME au profit d'Ofi Invest ESG Obligations Court Terme ;
- Changement de dénomination de la part S au profit de VyV Obligation Court Terme.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

L'exercice 2024 a été marqué par une très forte performance du crédit de bonne qualité (Investment Grade).

Il a été soutenu par un resserrement généralisé des spreads de crédit et des niveaux de portage attractifs, mais aussi et surtout par une très forte baisse des taux d'intérêt amorcée en fin d'année 2023 puis en juillet 2024.

Compte tenu du relatif appétit des investisseurs pour les actifs risqués, les obligations les moins bien notées ont eu tendance à mieux se comporter que les mieux notées, avec une surperformance des notations BBBs par rapport aux notations AA/As au sein de la catégorie Investment Grade et une surperformance des notations Bs par rapport aux notations BBs au sein du High Yield. De même, la compression des spreads a été forte entre catégories High Yield et Investment Grade et entre dettes subordonnées et dettes seniors.

La valeur liquidative de la part I s'établit à 10 876,49 euros au 30/09/2024 contre 10 345,54 euros au 29/09/2023, soit une performance de +5.13%.

La valeur liquidative de la part VyV Obligation Court Terme s'établit à 104,51 euros au 30/09/2024 contre 99,51 euros au 29/09/2023, soit une performance de +5.02%.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OPC	FR0010653618	EGAMO MARCHÉ MONÉTAIRE X	38 658 383,87	43 238 499,88
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	FR0011317783	OAT 2.75% 25/10/27		5 457 238,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	XS2835902839	BBVA FLR 06-27	4 000 000,00	2 000 210,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	FR0013266525	ALTAREA 2.25 07-24		3 500 000,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	XS2385389551	HOLD D 0.125 09-25		3 333 750,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	XS2804483381	INTE FLR 04-27	2 700 000,00	1 200 504,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	FR001400NWK5	CAIS AM 2.75 09-27	2 469 730,00	
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	XS2802190459	SNAM FLR 04-26	2 400 000,00	2 404 650,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	FR001400RIT6	ITM ENT 5.75 07-29	2 299 600,00	1 102 740,00
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME	OBLIGATIONS	FR0013346822	TELE SE 1.875 07-25		2 157 914,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement-actionnarial-et-de-vote.pdf>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services « OIS ». En cas de recours à OIS, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, Ofi Invest ESG Obligations Court Terme n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du Fonds est partiellement investi sur des actifs peu liquides.

La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le risque du fonds se situe en date du 30 septembre 2024 au niveau [2] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaissent les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est notamment exposé aux risques suivants pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligataires, monétaires...). Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux

L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du fonds, ici compris dans une fourchette de 0 à 2. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du fonds une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 2 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 2 % de la valorisation du fonds.

Risque lié aux titres à caractère spéculatif et/ou non notés

Les titres dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées, sont des placements spéculatifs. Le risque de défaut accru de ces émetteurs peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit

Celui-ci se matérialise par le risque d'une perte en capital en cas d'écartement des marges émetteurs ou « spread » de crédit, de dégradation de la notation d'un émetteur ou d'un défaut, c'est-à-dire l'incapacité d'un émetteur à payer les coupons et/ou le principal de sa dette. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie.

Risque associé aux obligations convertibles

Le Fonds peut être investi en obligations convertibles. A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FIA.

Risques liés à l'utilisation de contrats financiers (instruments dérivés)

Le gestionnaire du Fonds peut recourir à des instruments financiers à terme en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments peut augmenter ou diminuer la volatilité absolue ou relative du Fonds au marché. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie :

Le Fonds effectue des opérations relatives aux instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Cependant, ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations de cession temporaire de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque actions

Le Fonds peut être exposé indirectement sur un ou plusieurs marchés d'actions. Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du Fonds pourra diminuer.

Levier du Fonds au 30 septembre 2024

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [128,99%]
- Méthode de l'engagement [129,15%]

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ESG Obligations Court Terme

Identifiant d'entité juridique :
969500XKTSXJ8ZYUUL14

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds Ofi Invest ESG Obligations Court Terme (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure de l'univers investissable 20% des émetteurs de la catégorie « sous surveillance » (émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG) et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,31** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Emetteurs publics :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,72** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 septembre 2023, la performance de l'indicateur de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds était la suivante :

- **La note ESG** : la note ESG portefeuille était de **B**.
- *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	761,79 Teq CO2 Taux de couverture = 83,12%	Non applicable. Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2023</u> : Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ; Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
		Emissions de GES de niveau 2	452,14 Teq CO2 Taux de couverture = 83,12%			
		Emissions de GES de niveau 3	28043,13 Teq CO2 Taux de couverture = 83,12%			
		Emissions totales de GES	29257,06 Teq CO2 Taux de couverture = 83,12%			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	359,77 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 83,12%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement		

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	675,04 (Teq CO2/million d'EUR)	Taux de couverture = 83,12%	Non applicable.	sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,11%	Taux de couverture = 92,95%	Non applicable.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 57,47%	Taux de couverture = 85,34%	Non applicable.	Ceci communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
		Taux de couverture = 85,34%				
		Part d'énergie non renouvelable produite = 36,83%	Taux de couverture = 12,67%			
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,12 (GWh/million d'EUR)	Taux de couverture = 91,16%	Non applicable.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	PAI non couvert	des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ;</p> <p>Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion</p>
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<p>868,71 (T/million d'EUR CA)</p> <p>Taux de couverture = 7,17%</p>	<p>Non applicable.</p> <p>Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée</p>	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement ; Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<p>21681,09 (Tonnes)</p> <p>Taux de couverture = 41,76%</p>	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.</p>	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ;</p> <p>Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI</p>

						dans les outils de gestion
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	<p>10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	0%	<p>Non applicable.</p> <p>Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.</p>	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.</p>	<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion</p>
			Taux de couverture = 91,32%			
	<p>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations</p>	0,39%	Taux de couverture = 92,87%	<p>Non applicable.</p> <p>Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée</p>	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.</p>
<p>12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</p>	<p>Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements</p>	0,18	Taux de couverture = 52,58 %	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.</p>	<p>Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI</p>	

						dans les outils de gestion.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40,47% Taux de couverture = 92,54%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0% Taux de couverture = 100%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0% Taux de couverture = 92,67%	Non applicable.		Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,19% Taux de couverture = 94,31%	Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	235,61 (Teq CO2/million d'EUR)	Non applicable.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences	Notation ESG propriétaire des Etats (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans

				<p>Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée</p>	<p>négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p> <p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>l'analyse de l'enjeu : - « Énergie, carbone & filières vertes » - système de malus pour les États n'ayant pas ratifié le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris sur le climat ;</p> <p>Notation ESG propriétaire des États émergents : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de : L'indice de vulnérabilité environnementale Les émissions de gaz à effet de serre par habitant.</p> <p>- Le score de performance environnementale. Notation MSCI des États : Prise en compte de l'intensité des GES dans l'exposition aux risques environnementaux, dans le sous facteur : « performance environnementale » (point de données « intensité des GES tendance »).</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
			Taux de couverture = 100%			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	<p>Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national</p>	0	<p>Non applicable.</p> <p>Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée</p>	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Notation ESG propriétaire des États (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Emploi et marché du travail ». Cette notation applique un malus pour les États sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde, et pour ceux qui n'ont pas aboli la peine de mort. Notation ESG propriétaire des États émergents : cet indicateur est pris en compte dans : le score « Libertés civiles » attribué par l'ONG Freedom House (mesure le niveau des libertés civiles dans un pays : absence d'esclavage et de travail forcé, absence de torture et de mise à mort ; droit à la liberté et à la sécurité, à un procès équitable, à la défense personnelle, à la vie privée ; liberté de conscience, d'expression, de réunion et d'association...).</p> <p>Notation MSCI des États : Prise en compte des violations des</p>
			Taux de couverture = 100%			

						normes sociales dans le sousfacteur : « Wellness (bien être) » (point de données « Droits des travailleurs ») et « Libertés civiles et politiques » (points de données : droits politiques, libertés civiles)
--	--	--	--	--	--	---

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CAISSE AMORTISSEMENT DE LA DETTE S RegS	Consommation discrétionnaire	2,79%	France
DNB BANK ASA MTN RegS	Finance	2,49%	Norvège
JCDECAUX SE RegS	Services de communication	2,46%	France
SOCIETE GENERALE SA RegS	Finance	2,44%	France
BENI STABILI SPA RegS	Immobilier	2,31%	France
MERCEDES-BENZ INTERNATIONAL FINANC MTN RegS	Finance	2,10%	Allemagne
SIEMENS FINANCIERINGSMAATSCHAPPIJ RegS	Industrie	2,09%	Allemagne
ING GROEP NV RegS	Finance	2,07%	Pays-Bas
CARRIER GLOBAL CORP	Industrie	1,90%	Etats-Unis
ARVAL SERVICE LEASE SA MTN RegS	Finance	1,81%	France
BPCE SA	Finance	1,73%	France
GROEP BRUSSEL LAMBERT NV RegS	Finance	1,72%	Belgique
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL MTN RegS	Finance	1,71%	France
QUADIENT SA RegS	Technologie de l'information	1,60%	France
IMERYS SA MTN RegS	Matériaux	1,47%	France

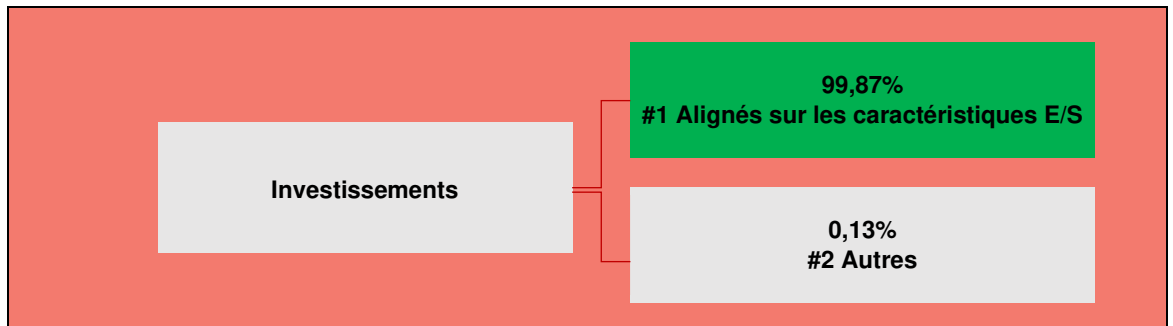
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 septembre 2024, le Fonds a **99,87%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **0,13%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- -0,91% de liquidités ;
- 0,12% de dérivés ;
- 0,92% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG et 10% maximum de liquidités.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteur	% d'actifs
Institutions Financières	49,96%
Industrie	37,43%
Service aux collectivités	2,09%
Agences	8,03%
Couverts	1,42%
Obligations d'Etats	0,86%
Fonds	0,21%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

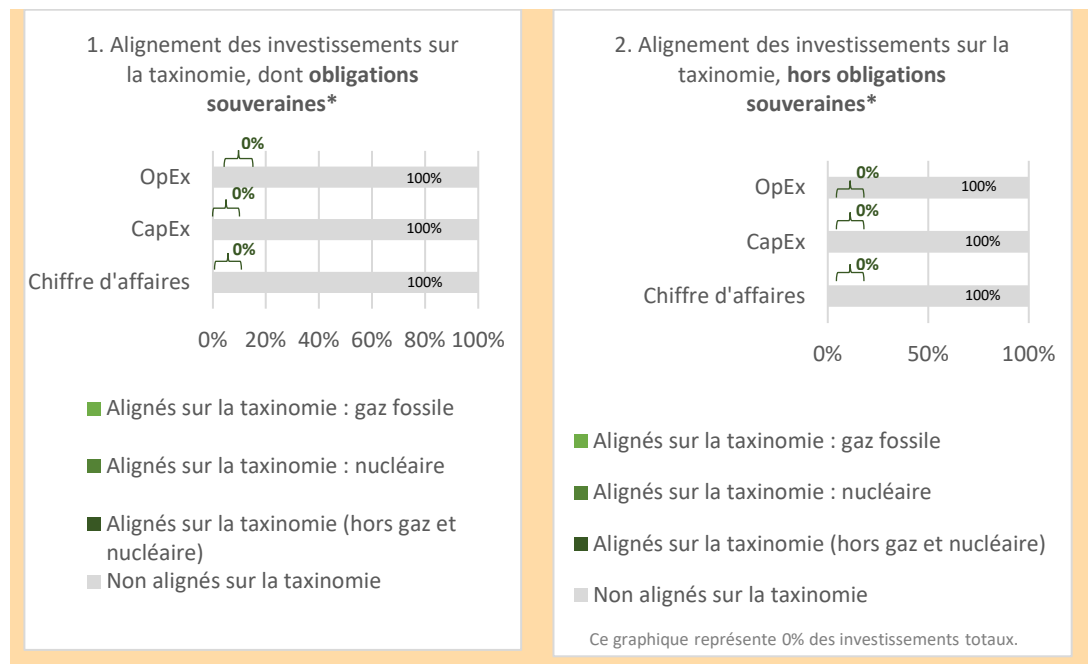
² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

**OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE**
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.27 16:06:20 +0100



Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	147 472 274,31
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	144 216 344,57
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	144 216 344,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 077 114,74
OPCVM	3 077 114,74
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	178 815,00
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	147 472 274,31
Créances et comptes d'ajustement actifs	245 319,60
Comptes financiers	46 797,88
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	292 117,48
Total Actif I+II	147 764 391,79

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	138 992 818,36
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	7 133 188,53
Capitaux propres	146 126 006,89
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	146 126 006,89
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	178 815,00
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	178 815,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 459 569,90
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	1 459 569,90
Total Passifs : I+II+III+IV	147 764 391,79

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	3 532 240,43
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	11 246,21
Sous-total Produits sur opérations financières	3 543 486,64
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total Charges sur opérations financières	-
Total Revenus financiers nets (A)	3 543 486,64
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-224 437,28
Frais de gestion de la société de gestion	-224 437,28
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-224 437,28
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	3 319 049,36
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-238 824,68
Sous-total Revenus nets I = C+D	3 080 224,68

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	-701 664,25
Frais de transactions externes et frais de cession	-11 504,16
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-713 168,41
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	68 346,02
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	-644 822,39
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	5 013 266,58
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	5 013 266,58
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-315 480,34
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	4 697 786,24
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	7 133 188,53

ANNEXE

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	146 126 006,89	146 368 444,66	145 612 870,67	159 449 815,39	91 619 924,49
Nombre de titres					
Catégorie de parts I	13 418,4200	14 137,3900	14 670,5600	15 142,7400	8 782,0000
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME	1 728,1660	1 100,0000	50,0000	34,0000	29,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	10 876,49	10 345,54	9 925,18	10 529,55	10 432,36
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME en EUR	104,51	99,51	95,56	101,46	100,62
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	181,28	37,59	117,26	-3,97	-113,18
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME en EUR	1,64	0,27	1,04	-0,13	-1,02

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du fonds est active et consiste à sélectionner, jusqu'à 100% de l'actif net du fonds, des instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN (n'intégrant pas de dérivés), TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, convertibles, obligations callable et puttable) émis par des émetteurs publics ou privés de la zone OCDE, même si cette sélection se fait à hauteur de 60% minimum sur des émetteurs publics ou privés de la zone euro.

La stratégie d'investissement du FIA s'effectue en 3 étapes :

- Un process top-down impliquant une vision sectorielle ;
- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- Une sélection rigoureuse des valeurs selon des critères financiers et extra-financiers.

L'univers d'investissement est principalement constitué d'instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN (n'intégrant pas de dérivés), TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, convertibles, obligations callable et puttable) émis par des émetteurs publics ou privés de la zone euro.

La part totale investie en OPC ne peut pas excéder 10% de l'actif net du fonds.

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

Emetteurs privés :

Pour évaluer les pratiques ESG, le Fonds prend en compte les piliers et thèmes suivants :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts ;
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains ;
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Chaque thème contient plusieurs enjeux sous-jacents. Les enjeux pris en compte varient en fonction de leur pertinence par secteur d'activité et sont pondérés relativement aux risques qu'ils représentent au sein de ce secteur (réputationnel, juridique, opérationnel etc.). Quelques exemples, non exhaustifs, sont présentés ci-dessous :

- Changement climatique : émissions carbone du processus de production ; émissions carbone amont/aval
- Ressources naturelles : impact de l'activité sur l'eau ; impact de l'activité sur la biodiversité.
- Capital humain : santé et sécurité ; développement du capital humain.
- Produits et services : protection des données personnelles ; offre de produits plus sains
- Structure de gouvernance : respect des droits des actionnaires minoritaires ; rémunération des exécutifs.

Méthode de calcul de la note ESG et du score ISR :

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise.

Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés. Ce système de malus permet une prise en compte rapide des controverses les plus significatives, en attendant leur intégration dans l'analyse des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0,5 à 5 - le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur. A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR. Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB 2 ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Les émetteurs de la catégorie « sous surveillance » sont exclus de l'univers d'investissement.

Emetteurs publics :

Pour intégrer l'univers d'investissement éligible, les Etats ne doivent pas faire partie des derniers 20% de la poche Etats de l'univers d'investissement selon la notation ESG propriétaire de la Société de Gestion s'appliquant aux émetteurs souverains.

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière.

Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat. Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.

Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs. Cette note ESG est calculée sur 5.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe d'analyse ESG (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par l'équipe d'analyse ESG de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des Etats, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : Etats présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : Etats dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : Etats dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : Etats actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : Etats les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les Etats les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG, correspondant à la catégorie « sous surveillance ».

Pour l'ensemble des émetteurs :

Les actifs faisant l'objet d'une notation ESG ou d'un score ISR représenteront au minimum 90% de l'actif (hors liquidités).

Les notations ESG des émetteurs s'effectuent sur une fréquence trimestrielle, tandis que les données sous-jacentes sont mises à jour au minimum tous les 18 mois (selon la politique de MSCI, le fournisseur de données). Les notations peuvent également être ajustées par l'analyse de controverses ou à la suite d'initiatives d'engagement.

Les politiques d'exclusion :

Les politiques d'exclusion systématiquement appliquées à l'ensemble des OPC gérés par la Société de Gestion sont synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives » et disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;

- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le Fonds valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers :

Titres de capital : les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instruments du marché monétaire :

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées :

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes

OPC et fonds d'investissement :

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier :

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré) :
 - Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
 - Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

Dépôts :

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises :

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du FIA, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à :

- 0,20% TTC pour la part I,
- 0.25% TTC pour la part VYV OBLIGATION COURT TERME

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Les frais mentionnés ci-dessous ne sont pas inclus dans les frais évoqués dans le tableau ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du FIA en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FIA) exceptionnels et non récurrents ; les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Description des frais de gestion indirects

L'OPC peut être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront s'appliquer, mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	146 368 444,66
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	166 865 922,82
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-174 727 508,12
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 319 049,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-713 168,41
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	5 013 266,58
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	146 126 006,89

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	144 217	129 473	13 496	1 248	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	47	-	-	-	47
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	42 120	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	171 593	13 496	1 248	47

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	24 550	45 535	69 287	4 844	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	47	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	42 120	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	24 597	45 535	111 407	4 844	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise				
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	134 483	4 447	5 287
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	134 483	4 447	5 287

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	232	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	232	
<i>CACEIS Bank</i>	232	
Comptes financiers	47	
<i>CACEIS Bank</i>	47	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0010653618 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X <i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	3 077
Total				3 077

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	232 194,60
Coupons à recevoir	13 125,00
Total créances	245 319,60
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-17 808,43
Achat à règlement différé	-1 440 294,49
Autre	-1 466,98 ⁽¹⁾
Total dettes	-1 459 569,90
Total	-1 214 250,30

(1) Provision frais RTO

Souscriptions rachats

Catégorie de parts I	
Parts émises	15 778,0000
Parts rachetées	16 496,9700
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME	
Parts émises	628,1710
Parts rachetées	0,0050

Commissions

Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	2 768,00	1 111,6744	3 077 114,74

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Catégorie de parts I	
Revenus nets	3 076 586,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 076 586,69
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 076 586,69
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	3 076 586,69
Total	3 076 586,69
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME	
Revenus nets	3 637,99
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 637,99
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 637,99
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	3 637,99
Total	3 637,99
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Catégorie de parts I	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-644 024,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-644 024,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-644 024,60
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-644 024,60
Total	-644 024,60
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION COURT TERME	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-797,79
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-797,79
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-797,79
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-797,79
Total	-797,79
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				144 216 344,57	98,69
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				144 216 344,57	98,69
ACSSM 1 3/8 06/17/2025	Construction	EUR	2 000 000,00	1 975 922,32	1,35
ALLEMAGNE 0.1% 15/04/2026 IND	Admin. publique	EUR	1 000 000,00	1 247 690,60	0,85
AMERICAN HONDA FIN 1.95% 18/10/2024	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 017 819,00	0,70
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01/10/2025	Admin. privée	EUR	2 700 000,00	2 621 768,50	1,79
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17/02/2025	Admin. privée	EUR	1 100 000,00	1 095 357,91	0,75
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.125% 13/04/2026	Admin. privée	EUR	1 000 000,00	1 032 893,61	0,71
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.625% 02/12/2024	Admin. privée	EUR	800 000,00	831 671,36	0,57
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 3.205% 15/11/2024	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 055 670,93	1,41
AYVENS 3.875% 16/07/2029	Admin. privée	EUR	1 200 000,00	1 235 176,36	0,85
AYVENS 4.375% 23/11/2026	Admin. privée	EUR	800 000,00	851 730,81	0,58
BANCO DE BADELL 1.125% 27/03/2025	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 990 039,06	1,36
BANCO DE BADELL 2.625% 24/03/2026	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 010 373,36	0,69
BBVA 0.375% 02/10/2024 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 500 000,00	1,03
BBVA 4.125% 10/05/2026	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 532 033,75	1,05
BBVA Eurib3+0.45% 07/06/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 009 106,33	1,37
BEL 4.375% 11/04/2029	Manufacture	EUR	1 000 000,00	1 047 087,24	0,72
BELFIUS BANK 3.125% 11/05/2026	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 022 561,19	1,38
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23/05/2025	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 473 903,70	1,69
BNP PAR 0.5% 04/06/2026	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 080 847,05	0,74
BPCE 1.0% 01/04/2025 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	994 037,75	0,68
BPCE 3.0% 19/07/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 000 285,32	1,37
BPCE ISSUER 3.85% 25/06/2026	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 518 683,60	1,72
CA 2.7% 14/04/2025	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 000 944,17	0,68
CA 2.8% 16/10/2025	Finance/Assurance	EUR	1 950 000,00	1 952 474,96	1,34
CA 3.0% 22/12/2024	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	999 361,93	0,68
CA 4.0% 12/10/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	943 236,17	0,65
CADES 1.375% 25/11/2024	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 512 913,59	1,04
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 24/09/2027	Finance/Assurance	EUR	4 000 000,00	4 037 523,56	2,76
CAIXABANK 0.625% 01/10/2024 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 200 000,00	0,82
CAIXABANK 1.625% 13/04/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	2 095 420,56	1,43

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAPGEMINI SE 0.625% 23/06/2025	IT/Communication	EUR	300 000,00	294 943,10	0,20
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.375% 29/05/2025	Manufacture	EUR	2 700 000,00	2 757 565,27	1,89
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES 3.023% 03/09/2027	Finance/Assurance	EUR	1 254 000,00	1 268 945,39	0,87
COFINIMMO 2.0% 09/12/2024	Immobilier	EUR	800 000,00	810 286,54	0,55
COMCAST 0.25% 20/05/2027	IT/Communication	EUR	1 900 000,00	1 784 917,70	1,22
COVIVIO 1.625% 17/10/2024	Immobilier	EUR	3 300 000,00	3 348 451,05	2,29
COVIVIO HOTELS SCA 1.875% 24/09/2025	Immobilier	EUR	1 000 000,00	985 731,91	0,67
CREDIT AGRICOLE SA 2.85% 27/04/2026	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 501 110,30	1,03
DEXIA MUN TEC10R+-1.0% 10/02/2025	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 982 766,30	1,36
DNB BANK A 3.625% 16/02/2027	Finance/Assurance	EUR	3 500 000,00	3 612 581,42	2,47
EDF 1 5/8 10/08/2024	Energie	EUR	2 000 000,00	2 031 257,51	1,39
ENEL FINANCE INTL NV 0.25% 17/11/2025	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	975 024,36	0,67
EON SE 0.875% 08/01/2025 EMTN	Energie	EUR	600 000,00	599 817,77	0,41
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 1.875% 19/06/2025	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 490 960,14	1,70
IBM 0.95 05/23/2025	IT/Communication	EUR	1 500 000,00	1 484 588,54	1,02
IMERYS 2.0% 10/12/2024 EMTN	Mines	EUR	2 100 000,00	2 126 413,36	1,46
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17/02/2025	Manufacture	EUR	2 000 000,00	1 986 788,51	1,36
INFORMA 2.125% 06/10/2025 EMTN	IT/Communication	EUR	1 800 000,00	1 817 321,96	1,24
ING GROEP NV 2.125% 23/05/2026	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	3 001 030,14	2,05
INTE 0.75% 04/12/2024 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	500 776,01	0,34
INTE 4.0% 19/05/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 032 824,92	0,71
INTE Eurib3+0.6% 16/04/2027	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 517 676,03	1,04
INTE Eurib3+0.8% 16/11/2025 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 011 283,47	0,69
ITM ENTREPRISES 5.75% 22/07/2029	Commerce	EUR	1 200 000,00	1 229 898,49	0,84
JCDECAUX 2.0% 24/10/2024	Science/Technologie	EUR	3 500 000,00	3 562 031,32	2,44
L OREAL S A 3.125% 19/05/2025	Manufacture	EUR	2 000 000,00	2 022 763,43	1,38
LEASYS 3.875% 12/10/2027 EMTN	Admin. privée	EUR	294 000,00	302 247,75	0,21
LSEG NETHERLANDS BV 2.75% 20/09/2027	Finance/Assurance	EUR	1 208 000,00	1 210 388,34	0,83
MERCEDESSENZ INTL FINANCE BV 3.4% 13/04/2025	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	3 048 541,82	2,09
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.214% 07/10/2025	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 953 200,57	1,34
MORGAN STANLEY Eurib3+0.65% 19/03/2027	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 004 869,18	0,69
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 1.5% 08/03/2026	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	400 372,03	0,27
NATL WESTMINSTER BANK Eurib3+0.6% 09/01/2026	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 014 109,67	0,69
NATWEST GROUP 0.75% 15/11/2025	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	200 680,26	0,14
NATWEST GROUP 1.75% 02/03/2026	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 003 659,79	0,69
NATWEST MKTS Eurib3+0.98% 13/01/2026	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 038 750,51	1,40
NORDEA BKP 3.625% 10/02/2026	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 046 393,59	1,40
PROCTER AND GAMBLE 0.625% 30/10/2024	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 505 285,76	1,03
QUADIENT 2.25% 03/02/2025	Manufacture	EUR	2 300 000,00	2 317 826,17	1,59

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RCI BANQUE 0.5% 14/07/2025 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 470 698,18	1,01
RCI BANQUE 3.75% 04/10/2027	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 029 744,94	0,70
RENAULT 2.375% 25/05/2026 EMTN	Manufacture	EUR	1 000 000,00	990 348,91	0,68
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 3.875% 27/06/2027	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 441 418,27	0,99
ROCHE FINANCE EUROPE BV 0.875% 25/02/2025	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	995 798,10	0,68
RTE EDF 1.625% 27/11/2025EMTN	Energie	EUR	500 000,00	499 388,06	0,34
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.375% 21/06/2027	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 456 936,35	1,00
SEB 1.375% 16/06/2025	Manufacture	EUR	700 000,00	692 217,16	0,47
SEGRO CAPITAL SARL 1.25% 23/03/2026	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 569 546,19	1,07
SG 0.875% 01/07/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	966 468,33	0,66
SG Eurib3+0.5% 19/01/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	910 567,12	0,62
SIEGR 2 1/4 03/10/2025	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	3 024 376,11	2,07
SOCGEN 2 5/8 02/27/2025	Finance/Assurance	EUR	3 500 000,00	3 539 902,61	2,42
Santander Consumer Finance Eurib3+0.48% 14/03/2025	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 006 903,65	1,37
TECHNIPFMC 5.75% 30/06/2025	Mines	EUR	1 300 000,00	1 332 793,90	0,91
TENNET HOLDING BV 1.625% 17/11/2026	Energie	EUR	1 500 000,00	1 484 040,48	1,02
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 0.0% 27/10/2025	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 452 386,54	0,99
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.375% 26/07/2027	Energie	EUR	1 500 000,00	1 452 486,01	0,99
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 0.5% 06/01/2025	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	996 093,40	0,68
VALEO 1.5% 18/06/2025 EMTN	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 480 262,39	1,01
VOLVO TREASURY AB 1.625% 18/09/2025	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	493 880,56	0,34
VOLVO TREASURY AB 3.125% 08/09/2026	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 711 766,78	1,17
VOLVO TREASURY AB 3.75% 25/11/2024	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 547 705,46	1,06
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				3 077 114,74	2,11
<i>OPCVM</i>				3 077 114,74	2,11
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	Finance/Assurance	EUR	2 768,00	3 077 114,74	2,11
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				147 293 459,31	100,80

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO SCHATZ	393	178 815,00	-	42 119 775,00
Sous-Total Futures		178 815,00	-	42 119 775,00
Total Taux d'intérêts		178 815,00	-	42 119 775,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	147 293 459,31
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	178 815,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-178 815,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	292 117,48
Autres passifs (-)	-1 459 569,90
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	146 126 006,89

COMPTES ANNUELS
29 septembre 2023

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	146 364 112,41	145 642 982,57
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	144 511 699,53	135 841 295,73
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	144 511 699,53	135 841 295,73
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 791 962,88	9 524 686,84
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 791 962,88	9 524 686,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	60 450,00	277 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	60 450,00	277 000,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	4 013 275,60	241 456,60
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 013 275,60	241 456,60
COMPTES FINANCIERS		22 266,06
Liquidités		22 266,06
TOTAL DE L'ACTIF	150 377 388,01	145 906 705,23

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	145 836 699,22	143 892 466,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 658 036,63	-85 065,32
Résultat de l'exercice (a,b)	2 189 782,07	1 805 469,31
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	146 368 444,66	145 612 870,67
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	60 450,00	277 000,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	60 450,00	277 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	60 450,00	277 000,00
Autres opérations		
DETTES	3 915 680,42	16 834,56
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 915 680,42	16 834,56
COMPTES FINANCIERS	32 812,93	
Concours bancaires courants	32 812,93	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	150 377 388,01	145 906 705,23

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1222		10 716 500,00
EURO BOBL 1222		5 987 500,00
EURO BOBL 1223	6 945 000,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 055,27	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 356 479,47	2 045 314,83
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	16 643,92	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 378 178,66	2 045 314,83
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 109,02	11 828,61
Autres charges financières		
TOTAL (2)	1 109,02	11 828,61
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 377 069,64	2 033 486,22
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	208 868,51	210 247,39
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 168 201,13	1 823 238,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	21 580,94	-17 769,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 189 782,07	1 805 469,31

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC EGAMO indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011461219 - EGAMO OBLIGATION COURT TERME Part I : Taux de frais maximum de 0,20% TTC.

FR0013421963 - EGAMO OBLIGATION COURT TERME Part S : Taux de frais maximum 0,25% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts EGAMO OBLIGATION COURT TERME I	Capitalisation	Capitalisation
Parts EGAMO OBLIGATION COURT TERME S	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	145 612 870,67	159 449 815,39
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	32 590 690,40	97 224 467,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-37 697 754,44	-102 143 988,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	406 478,97	100 492,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 859 144,19	-964 789,42
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 419 410,00	1 135 890,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-609 130,00	-395 740,00
Frais de transactions	-15 950,15	-6 309,66
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 569 322,27	-10 862 856,91
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-5 658 015,69	-11 227 337,96
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	11 227 337,96	364 481,05
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-216 550,00	252 650,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	60 450,00	277 000,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-277 000,00	-24 350,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 168 201,13	1 823 238,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	146 368 444,66	145 612 870,67

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 239 218,99	6,99
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	123 723 882,61	84,53
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 001 797,93	5,47
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 546 800,00	1,74
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	144 511 699,53	98,73
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	6 945 000,00	4,74
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	6 945 000,00	4,74
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	136 509 901,60	93,26			8 001 797,93	5,47		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							32 812,93	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	6 945 000,00	4,74						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	13 212 513,53	9,03	31 121 259,34	21,26	95 759 453,39	65,42	4 418 473,27	3,02		
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	32 812,93	0,02								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture							6 945 000,00	4,74		
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	3 902 610,00
	Dépôts de garantie en espèces	97 540,60
	Coupons et dividendes en espèces	13 125,00
TOTAL DES CRÉANCES		4 013 275,60
DETTES		
	Achats à règlement différé	3 898 702,00
	Frais de gestion fixe	16 978,42
TOTAL DES DETTES		3 915 680,42
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		97 595,18

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME I		
Parts souscrites durant l'exercice	3 222,50	32 488 217,40
Parts rachetées durant l'exercice	-3 755,67	-37 697 754,44
Solde net des souscriptions/rachats	-533,17	-5 209 537,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 137,39	
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME S		
Parts souscrites durant l'exercice	1 050,000	102 473,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1 050,000	102 473,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 100,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME S	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	208 726,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	142,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 791 962,88
	FR0010653618	EGAMO MARCHE MONETAIRE X	1 791 962,88
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 791 962,88

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	2 189 782,07	1 805 469,31
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	2 189 782,07	1 805 469,31

	29/09/2023	30/09/2022
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 188 246,95	1 805 414,36
Total	2 188 246,95	1 805 414,36

	29/09/2023	30/09/2022
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME S		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 535,12	54,95
Total	1 535,12	54,95

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 658 036,63	-85 065,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-1 658 036,63	-85 065,32

	29/09/2023	30/09/2022
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME Part I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 656 796,37	-85 062,69
Total	-1 656 796,37	-85 062,69

	29/09/2023	30/09/2022
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME Part S		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 240,26	-2,63
Total	-1 240,26	-2,63

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	127 238 057,56	91 619 924,49	159 449 815,39	145 612 870,67	146 368 444,66
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME I en EUR					
Actif net	127 237 957,14	91 617 006,48	159 446 365,48	145 608 092,63	146 258 982,14
Nombre de titres	12 221,00	8 782,00	15 142,74	14 670,56	14 137,39
Valeur liquidative unitaire	10 411,41	10 432,36	10 529,55	9 925,18	10 345,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-236,56	-338,56	-171,37	-5,79	-117,19
Capitalisation unitaire sur résultat	281,83	225,38	167,40	123,06	154,78
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME S en EUR					
Actif net	100,42	2 918,01	3 449,91	4 778,04	109 462,52
Nombre de titres	1,000	29,000	34,000	50,000	1 100,000
Valeur liquidative unitaire	100,42	100,62	101,46	95,56	99,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,76	-3,26	-1,65	-0,05	-1,12
Capitalisation unitaire sur résultat	0,85	2,24	1,52	1,09	1,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
EON SE 0.875% 08-01-25 EMTN	EUR	600 000	580 820,79	0,40
EURO GM 1.625% 03-11-23 EMTN	EUR	1 000 000	1 012 239,86	0,69
HOCHTIEF AG 1.75% 03-07-25	EUR	500 000	481 956,95	0,33
INFI TE 0.625 02-25	EUR	400 000	382 673,64	0,26
TOTAL ALLEMAGNE			2 457 691,24	1,68
AUSTRALIE				
AUST & NZ BANKING GROUP 2.5% 16/01/2024	EUR	850 000	861 477,74	0,59
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 3.205% 15-11-24	EUR	3 000 000	3 056 982,74	2,09
TOTAL AUSTRALIE			3 918 460,48	2,68
BELGIQUE				
BELFIUS SANV 3.125% 11-05-26	EUR	2 000 000	1 951 260,93	1,33
COFINIMMO 2.0% 09-12-24	EUR	800 000	788 471,01	0,54
ELIA SYS 1.375% 27-05-24 EMTN	EUR	500 000	493 545,66	0,34
TOTAL BELGIQUE			3 233 277,60	2,21
CANADA				
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO 0.25% 11-01-24	EUR	1 500 000	1 487 827,60	1,02
TOTAL CANADA			1 487 827,60	1,02
ESPAGNE				
ACSSM 1 3/8 06/17/25	EUR	2 000 000	1 903 214,75	1,30
BANCO DE BADELL 1.125% 27-03-25	EUR	2 000 000	1 906 030,33	1,30
BANCO NTANDER 0.1% 26-01-25	EUR	2 000 000	1 975 099,86	1,35
BBVA 0.375% 02-10-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 445 415,37	0,99
BBVA 1.125% 28-02-24 EMTN	EUR	500 000	497 419,18	0,34
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	1 500 000	1 518 307,38	1,04
CAIXABANK 0.625% 01-10-24 EMTN	EUR	1 200 000	1 159 450,98	0,79
CAIXABANK 0.875% 25-03-24	EUR	2 000 000	1 979 040,33	1,35
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	2 100 000	2 018 973,62	1,38
Santander Consumer Finance E3R+0.48% 14-03-25	EUR	1 500 000	1 503 954,83	1,03
TOTAL ESPAGNE			15 906 906,63	10,87
ETATS-UNIS				
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	200 000	197 097,01	0,13
GOLD SACH GR 3.375% 27-03-25	EUR	300 000	302 142,15	0,21
IBM INT 0.95 05-25	EUR	1 500 000	1 433 155,78	0,98
PROCTER AND GAMBLE 0.625% 30-10-24	EUR	1 500 000	1 457 809,01	0,99
TOTAL ETATS-UNIS			3 390 203,95	2,31
FINLANDE				
NORDEA BKP 3.625% 10-02-26	EUR	2 000 000	2 022 418,08	1,38
TOTAL FINLANDE			2 022 418,08	1,38
FRANCE				
ALD 0.375% 19-10-23 EMTN	EUR	2 500 000	2 504 889,04	1,71
ALTAREA 2.25% 05-07-24	EUR	1 100 000	1 081 479,07	0,74
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.625% 02-12-24	EUR	1 200 000	1 222 572,74	0,84

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ARVA SE 0.0 09-24	EUR	300 000	287 664,00	0,19
ARVA SE 0.0 10-25	EUR	2 700 000	2 473 848,00	1,69
ARVA SE 0.875 02-25	EUR	600 000	574 395,45	0,39
ARVA SE 4.125 04-26	EUR	1 000 000	1 012 062,95	0,69
BFCM BA 1.0 05-25	EUR	2 500 000	2 383 947,20	1,63
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.125% 05-02-24	EUR	700 000	691 212,84	0,47
BNP PAR 0.5% 04-06-26	EUR	300 000	282 572,40	0,20
BNP PAR 1.125% 28-08-24	EUR	1 500 000	1 462 997,34	1,00
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	1 000 000	957 939,64	0,65
BPCE 3.0% 19-07-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 936 591,30	1,33
BPCE 3.85% 25-06-26	EUR	2 500 000	2 454 538,89	1,67
CA 2.8% 16-10-25	EUR	1 950 000	1 895 499,20	1,30
CA 4.0% 12-10-26 EMTN	EUR	900 000	930 315,33	0,64
CADES 1.375% 25-11-24	EUR	2 300 000	2 264 714,38	1,55
CAPGEMINI SE 0.625% 23-06-25	EUR	300 000	284 750,04	0,19
CEETRUS FRANCE SA 2.75% 26-11-26	EUR	200 000	186 648,30	0,12
COMP DE 1.625 08-25	EUR	600 000	576 946,52	0,40
COVI HO 1.875 09-25	EUR	1 000 000	943 071,07	0,64
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	800 000	789 753,37	0,54
CREDIT AGRICOLE 2.7% 14/04/25	EUR	1 000 000	978 887,93	0,67
CREDIT AGRICOLE SA 2.85% 27-04-26	EUR	1 500 000	1 448 611,96	0,99
CREDIT AGRICOLE SA 3.0% 22-12-24	EUR	1 000 000	980 446,59	0,67
DEXIA MA FRN 02/25	EUR	2 000 000	1 941 255,74	1,32
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	EUR	80 000	2 546 800,00	1,74
ESSILORLUXOTTICA 2.375% 09-04-24	EUR	400 000	401 368,26	0,27
FNAC DARTY 1.875% 30-05-24	EUR	1 000 000	989 956,25	0,68
HOLD D 0.125 09-25	EUR	2 300 000	2 111 591,04	1,44
I 2.0% 10-12-24 EMTN	EUR	2 100 000	2 075 585,34	1,42
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	EUR	2 000 000	1 991 778,63	1,36
L OREAL S A 3.125% 19-05-25	EUR	1 600 000	1 602 515,85	1,09
LUXO GROU 2.625% 10-02-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 518 511,03	1,04
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	650 000	654 697,53	0,45
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	1 500 000	1 465 576,43	1,00
PUBL GROU 0.5% 03-11-23	EUR	1 000 000	1 001 505,34	0,68
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	2 300 000	2 246 542,96	1,53
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 405 337,34	0,96
RENAULT 1.0% 18-04-24 EMTN	EUR	500 000	492 350,08	0,34
RENAULT SA	EUR	1 000 000	936 880,68	0,64
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	700 000	671 478,46	0,46
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	500 000	493 451,48	0,34
SG 0.875% 01-07-26 EMTN	EUR	1 000 000	915 402,27	0,62
SG 2.625% 27-02-25 EMTN	EUR	4 000 000	3 950 712,33	2,70
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	100 000	99 265,29	0,07
THALES 0.75% 23-01-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 443 485,45	0,99
UNIB RODA S 2.5% 26-02-24 EMTN	EUR	2 300 000	2 318 917,50	1,59

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	1 800 000	1 756 616,36	1,20
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	1 300 000	1 286 833,34	0,88
TOTAL FRANCE			66 924 770,53	45,72
IRLANDE				
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 16-04-24	EUR	300 000	293 457,00	0,20
TOTAL IRLANDE			293 457,00	0,20
ITALIE				
INTE 0.75% 04-12-24 EMTN	EUR	500 000	483 498,01	0,33
INTE 1.7% 13-03-24	EUR	1 000 000	997 590,41	0,68
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 007 497,68	0,69
INTE E3R-4+1.9% 26-09-24	EUR	1 000 000	1 008 591,92	0,69
LEASYS 0.0% 22-07-24	EUR	800 000	774 212,00	0,52
SNAM SPA 0.0% 12-05-24	EUR	1 000 000	974 995,00	0,67
UNICREDIT 1.625% 03-07-25 EMTN	EUR	1 000 000	982 114,70	0,68
TOTAL ITALIE			6 228 499,72	4,26
JAPON				
MIZU FI 0.214 10-25	EUR	2 000 000	1 862 263,10	1,27
TOTAL JAPON			1 862 263,10	1,27
LUXEMBOURG				
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 0.125% 20-10-23	EUR	2 600 000	2 594 609,63	1,78
EURO SC 2.125 07-24	EUR	1 400 000	1 381 721,89	0,94
SEGR CA 1.25 03-26	EUR	1 450 000	1 352 466,74	0,92
TOTAL LUXEMBOURG			5 328 798,26	3,64
NORVEGE				
DNB BANK A 0.05% 14-11-23 EMTN	EUR	1 500 000	1 493 928,70	1,02
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	2 000 000	2 014 676,30	1,38
TOTAL NORVEGE			3 508 605,00	2,40
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	1 850 000	1 640 150,05	1,12
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	800 000	815 783,23	0,56
COMP GR 0.625 07-24	EUR	1 000 000	975 791,04	0,67
ENEL FI 0.25 11-25	EUR	2 000 000	1 853 703,56	1,26
ING GROEP NV 2.125% 10-01-26	EUR	400 000	390 546,52	0,26
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	1 100 000	1 069 559,69	0,73
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 0.875% 19-09-24	EUR	1 500 000	1 457 332,05	1,00
MERCEDESSENZ INTL FINANCE BV 3.4% 13-04-25	EUR	3 000 000	3 023 013,11	2,06
SIEM FI 2.25 03-25	EUR	3 000 000	2 966 041,23	2,03
STELLANTIS NV 3.75% 29-03-24	EUR	1 000 000	1 017 487,30	0,70
TOYO MO 0.0 10-25	EUR	1 500 000	1 379 062,50	0,94
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+1.0% 22-02-24	EUR	1 500 000	1 511 773,00	1,03
TOTAL PAYS-BAS			18 100 243,28	12,36
ROYAUME-UNI				
MONDI FINANCE 1.625% 27-04-26	EUR	450 000	426 610,99	0,29
NATI BU 1.5 03-26	EUR	400 000	385 940,23	0,27
NATWEST GROUP 1.75% 02-03-26	EUR	1 000 000	970 645,05	0,67

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATWEST MKTS E3R+0.98% 13-01-26	EUR	2 000 000	2 036 222,44	1,39
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 0.75% 15-11-25	EUR	200 000	193 515,29	0,13
TECHNIPFMC LIMITED 3.15% 18-10-23	EUR	2 000 000	2 058 540,96	1,40
VODA 0.5% 30-01-24 EMTN	EUR	1 800 000	1 785 500,75	1,22
TOTAL ROYAUME-UNI			7 856 975,71	5,37
SUEDE				
VLVY I 5/8 09/18/25	EUR	500 000	477 577,99	0,33
VOLVO TREASURY AB 3.75% 25-11-24	EUR	1 500 000	1 513 723,36	1,03
TOTAL SUEDE			1 991 301,35	1,36
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			144 511 699,53	98,73
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			144 511 699,53	98,73
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EGAMO MARCHE MONETAIRE X	EUR	1 677	1 791 962,88	1,23
TOTAL FRANCE			1 791 962,88	1,23
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 791 962,88	1,23
TOTAL Organismes de placement collectif			1 791 962,88	1,23
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1223	EUR	-60	60 450,00	0,04
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			60 450,00	0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			60 450,00	0,04
TOTAL Instrument financier à terme			60 450,00	0,04
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-60 450	-60 450,00	-0,04
TOTAL Appel de marge			-60 450,00	-0,04
Créances			4 013 275,60	2,74
Dettes			-3 915 680,42	-2,68
Comptes financiers			-32 812,93	-0,02
Actif net			146 368 444,66	100,00

Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME I	EUR	14 137,39	10 345,54	
Part EGAMO OBLIGATION COURT TERME S	EUR	1 100,000	99,51	